



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

### **LOIS RELATIVES A LA MEZOUZA**

**22/02/2009**

42- Lorsqu'une Mézouza est tombée et qu'on la replace, il ne faut pas réciter de bénédiction.

41- Lorsque l'on change les mézouzot de son domicile, il faut réciter une bénédiction sur les nouvelles mézouzot que l'on fixe.

40- Quand on donne sa Mézouza à faire vérifier et qu'ensuite, le sofer la rend, il faut réciter une bénédiction avant de la refixer.

39- Il convient de faire vérifier ses mézouzot une fois au moins tous les trois ans et demi.

38- On ne récite pas la bénédiction « Chéhé'héyanou » quand on fixe une Mézouza.

37- Même lorsque l'on fixe plusieurs Mézouza, on ne récite de bénédiction que sur la première.

36- Avant de fixer la Mézouza, on récite la bénédiction : « Baroukh ata...likvoaa Mézouza ».

**10/02/2009**

35- Il est bien de clouer la Mézouza sur le poteau. Dans l'impossibilité de le faire, il sera permis de la coller.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

**Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice**  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

**10/02/2009 (Suite)**

34- Si on ne peut pas placer la Mézouza dans l'encadrement de la porte, on ne la met pas sur le mur adjacent. Toutefois, si l'on ne peut pas faire autrement, on la placera sans réciter de bénédiction.

33- Si la Mézouza se trouve plus haut que le début du troisième tiers, il ne sera pas nécessaire de le retirer, à condition qu'elle se trouve à plus de 10 cm du haut du poteau.

32- Si on a déjà placé une Mézouza plus bas que l'endroit indiqué précédemment, on la retirera et on la placera comme indiqué au paragraphe précédent mais sans réciter de bénédiction.

31- On divise le poteau en trois parties et on place la Mézouza au début du troisième tiers (celui du haut), et ceci, même si la porte est très haute.

30- Il faut placer la Mézouza dans l'encadrement de la porte, sur le poteau gauche en entrant dans la pièce.

**27/01/2009**

29- Il faut faire en sorte que lorsque l'on enroule le parchemin à l'intérieur (de la gauche vers la droite), la fin de l'enroulement où se trouve « Chéma Israël » soit dirigé vers l'extérieur.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

**Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice**  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

**27/01/2009 (Suite)**

28- L'habitude, dans les communautés séfarades, est de placer la Mézouza verticalement et droite (pas penchée) sur le poteau de la porte.

27- Bien que certains décisionnaires disent que l'on doit placer une Mézouza dans un Beth Hamidrach, car les étudiants s'y trouvent du matin au soir, et cela pourrait être donc considéré comme une habitation, pourtant, on ne récitera pas de bénédiction lorsque l'on placera une Mézouza à la porte d'un Beth Hamidrach.

26- Une synagogue dans laquelle personne n'habite est dispensée de Mézouza. Toutefois, l'habitude est d'en placer une mais sans réciter la bénédiction.

25- Une souca est dispensée de Mézouza.

24- On ne place pas de Mézouza aux portes d'une voiture, ni même aux portes d'une caravane fixée à la voiture dans laquelle on peut manger et boire. En effet, cela n'est pas considéré comme une habitation fixe.

**15/01/2009**

23- On ne place pas de Mézouza à l'entrée des toilettes ou de la salle de bain. Il sera interdit de se montrer strict et d'en mettre une.

22- On place une Mézouza à l'entrée d'une buanderie sans réciter de bénédiction.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

בס"ד

**15/01/2009 (Suite)**

21- On fixe une Mézouza à l'entrée d'un magasin sans réciter de bénédiction. Il en est de même pour un bureau où l'on travaille.

20- Une pièce qui n'a pas de plafond est dispensée de Mézouza.

19- On doit placer une Mézouza à l'entrée d'un balcon auquel on accède par la maison, à condition qu'il fasse au moins 1,92 m sur 1,92m (en carré). On placera la Mézouza à la droite, lorsque l'on entre sur le balcon depuis la maison.

18- Il faut mettre une Mézouza à la porte de la cuisine, que l'on mange dans cette pièce ou pas.

**06/01/2009**

17- Une pièce dont la surface est inférieure à 4 amot carré (1 ama = 1,92 m) est dispensée de la pose d'une Mézouza. Pour une surface égale à 4 amot carré, on distingue deux cas : si la pièce est carrée, on ne posera pas de Mézouza mais dans le cas contraire (pièce ronde, rectangulaire ou avec plusieurs côtés) on y placera une Mézouza. Enfin pour une pièce d'une surface supérieure à 4 amot carré, on procédera à la pose d'une Mézouza.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

**Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice**  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

**06/01/2009 (Suite)**

16- Une entrée qui n'a pas 80 cm de hauteur est dispensée de Mézouza. De même, si la porte mesure plus de 80 cm de hauteur mais moins de 32 cm de largeur, celle-ci est dispensée de la pose d'une Mézouza.

15- Une porte qui a un poteau d'un côté et un mur de l'autre, ne sera le support d'une Mézouza à moins que le poteau se trouve à droite en entrant dans la pièce. Toutefois, on ne prononcera pas de bénédiction au moment de fixer la Mézouza. En revanche, si le poteau se trouve du côté gauche en entrant, on ne placera pas de Mézouza à cette porte.

14- Une porte avec deux poteaux, et qui est dans sa partie supérieure en arc de cercle (à la place du linteau), ne sera pas le support à une Mézouza à moins que les poteaux font au moins 80 cm de haut.

13- Lorsque les deux poteaux servent à soutenir un plafond, on ne mettra pas de Mézouza, bien que cela ressemble à l'entrée d'une pièce, car les deux poteaux ne servent qu'à soutenir le plafond et n'ont pas la fonction de poteaux d'une porte.

**21/12/2008**

12- Afin de pouvoir fixer une Mézouza et réciter la bénédiction, il faut que la porte ait deux poteaux et un linteau (il existe d'autres cas que nous verrons par la suite).



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## HALAKHA

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

בס"ד

21/12/2008 (Suite)

11- Il est obligatoire de fixer une Mézouza à l'entrée de chacune des pièces de la maison (à l'exception des cas que nous citerons plus tard). On ne peut pas se contenter d'en placer une seule à l'entrée de la maison.

10- Les hommes aussi bien que les femmes ont l'obligation de fixer une Mézouza aux portes de leurs maisons.

9- Il est permis d'entrer dans une maison appartenant à un juif qui n'a aucune Mézouza aux portes.

8- Lorsque l'on enlève les mézouzot d'une maison pour les faire vérifier, il convient d'en laisser une à l'entrée d'une pièce dans laquelle on ira dormir. Si l'on a enlevé toutes les mézouzot de la maison, on s'efforcera, dans la mesure du possible, d'aller dormir ailleurs. Si cela s'avère difficile à réaliser et que l'on doit rester dans la maison, on fera en sorte de se procurer une Mézouza que l'on placera à l'entrée de la maison.

7- Lorsque l'on habite dans une nouvelle maison, il convient, dès le premier soir où l'on doit y dormir, de réunir dix personnes afin qu'elles lisent les textes relatifs à l'inauguration d'une maison ('Hanoucat habaït). Durant cette soirée, on fixe la Mézouza en récitant la bénédiction. On n'a pas besoin d'attendre le jour pour la fixer car cette Mitsva peut se faire même la nuit. On se montrera donc zélé dans l'accomplissement de cette Mitsva.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

**14/12/2008**

6- Il faut faire attention à ne pas mettre d'objets sales à côté de la Mézouza (c'est-à-dire près du mur ou de la porte où elle se trouve). Ainsi, on ne mettra pas un balai près de la Mézouza après avoir balayé la maison. Nos Sages enseignent que toute femme qui fait attention à cela verra ses jours prolongés.

5- Il est permis de toucher et d'embrasser la Mézouza même lorsque celle-ci n'est pas dans un boîtier.

4- Bien qu'il convienne de placer la Mézouza dans un étui pour son respect et afin qu'elle ne se détériore pas, toutefois, si l'on ne possède pas d'étui, on peut quand même placer la Mézouza en l'enroulant dans un plastique. On fera en sorte de choisir un bel étui, de la même façon que l'on choisit de beaux meubles ou de beaux objets pour les mettre chez soi.

3- Il est bien de poser sa main sur la Mézouza, puis d'embrasser sa main à chaque fois que l'on sort ou que l'on rentre à la maison.

2- Il faut être vigilant, lors de l'acquisition d'une Mézouza, à ne l'acheter qu'auprès d'un Sofer compétent et rempli de crainte d'Hachem. En effet, poser une Mézouza non-conforme à la Halakha revient à n'avoir pas accompli la Mitsva de poser une Mézouza.



**Attention ! Plusieurs halakhot vous sont proposées régulièrement**



## **HALAKHA**

**Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice**  
[www.hessedvedavid.com](http://www.hessedvedavid.com)

**בס"ד**

**14/12/2008 (Suite)**

1- La Torah, dans le verset de Dévarim (Deutéronome : 6-9), nous ordonne d'écrire le premier et le deuxième paragraphe du Chéma sur un parchemin, et de le fixer sur le poteau de la porte de la maison. La Mézouza va constituer une protection pour la maison. Il convient de faire très attention à cette Mitsva, car nos Sages enseignent que l'on rallonge les jours à une personne qui accomplit cette Mitsva méticuleusement.